



Résumé de l'expertise n° 20240425 - 4 RUE FLORENT

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse :..... **4 A RUE FLORENT**

Commune :..... **69008 LYON 08**

Section cadastrale BC, Parcelle(s) n° 68

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Bat. A; Etage 2; Porte Droite, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage :.... **Habitation et cave**

	Prestations	Conclusion
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
	Gaz	L'installation ne comporte aucune anomalie (norme 2022)
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	Etat des Risques et Pollutions	Cf ERP
	DPE	267 58 kWh/m²/an kg CO₂/m²/an Estimation des coûts annuels : entre 1 050 € et 1 470 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2469E1577495R
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 57,03 m² Surface au sol totale : 58,65 m²

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 20240425 - 4 RUE FLORENT
Date du repérage : 25/04/2024
Heure d'arrivée : 11 h 21

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-I.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Rhône**

Adresse : **4 A RUE FLORENT**

Commune : **69008 LYON 08**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**Bat. A; Etage 2; Porte Droite, Lot
numéro Non communiqué**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse :

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Maître PACZYNSKI**

Adresse : **69 Rue Sébastien Gryphe
69007 LYON 07**

Repérage

Périmètre de repérage : **Habitation et cave**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom :

Raison sociale et nom de l'entreprise : **SAS DIAGRAM**

Adresse : **39 Avenue Sidoine Apollinaire
69009 LYON**

Numéro SIRET : **878261510**

Désignation de la compagnie d'assurance : **Klarity Assurance**

Numéro de police et date de validité : **CDIAGK000716 / 31-12-2024**

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 57,03 m² (cinquante-sept mètres carrés zéro trois)

Résultat du repérage

Date du repérage : 25/04/2024

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Entrée	8,7	8,7	
Chambre 1	9,77	9,77	
Douche	2,97	2,97	
Wc	1,01	1,01	
Cuisine	7,35	7,35	
Cellier	0	1,62	Pièce dont la fonction l'exclut de la surface carrez
Séjour	14,97	14,97	
Chambre 2	12,26	12,26	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 57,03 m² (cinquante-sept mètres carrés zéro trois)

Surface au sol totale : 58,65 m² (cinquante-huit mètres carrés soixante-cinq)

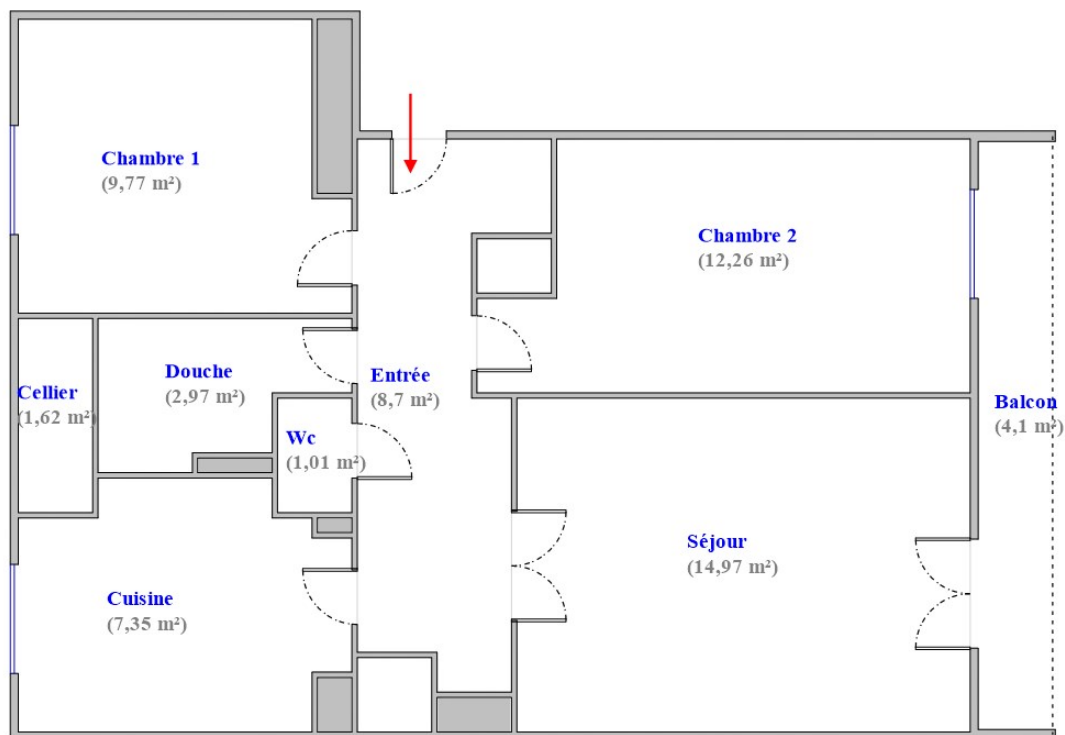
Résultat du repérage – Parties annexes

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Balcon	0	4,1	

Fait à LYON, le 25/04/2024

Par : [Signature]

[Signature]



Le présent schéma de repérage permet de localiser les pièces dans les différents rapports. Il est non coté et non contractuel.



diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2469E1577495R
établi le : 01/05/2024
valable jusqu'au : 30/04/2024

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



adresse : **4 A RUE FLORENT (Bat. A; Etage 2; Porte Droite) 69008 LYON 08**

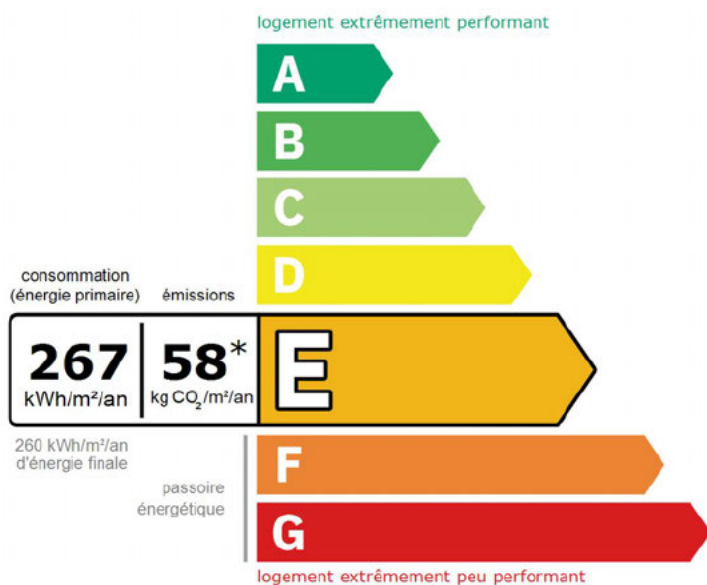
type de bien : Appartement

année de construction : 1948 - 1974

surface habitable : **57,03 m²**

propriétaire : [REDACTED]
adresse :

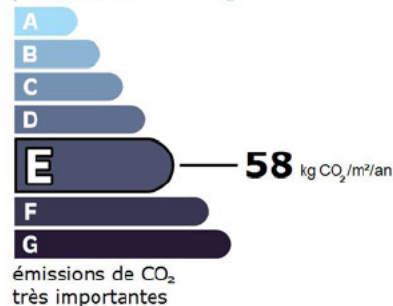
Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Ce logement émet 3 334 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 17 273 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1 050 €** et **1 470 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

SAS DIAGRAM

39 Avenue Sidoine Apollinaire

69009 LYON

tel : 06.74.26.32.70

diagnostiqueur : Pierre FRANCKHAUSER

email : diagramlyon@gmail.com

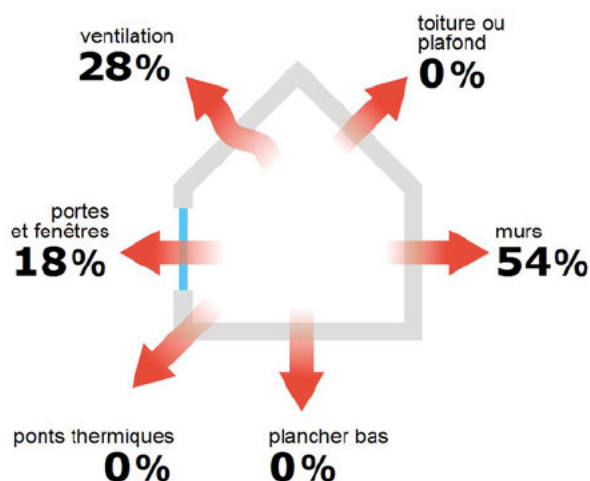
n° de certification : 8169278

organisme de certification : BUREAU VERITAS

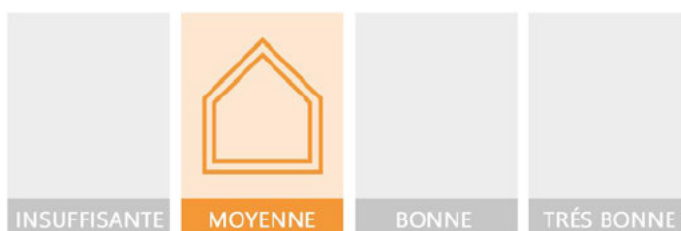
CERTIFICATION France



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

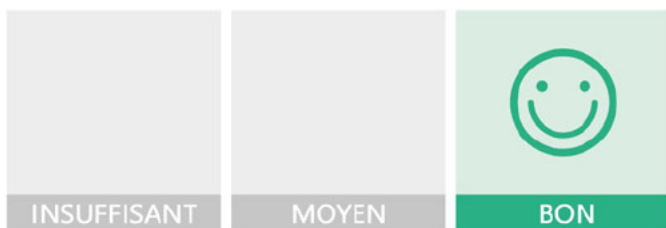


Système de ventilation en place



Ventilation par entrées d'air hautes et basses

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant



fenêtres équipées de volets extérieurs

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Gaz Naturel	12 599 (12 599 é.f.)	entre 860 € et 1 180 €	 81 %
 eau chaude	 Gaz Naturel	2 008 (2 008 é.f.)	entre 130 € et 190 €	 13 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	244 (106 é.f.)	entre 20 € et 40 €	 2 %
 auxiliaires	 Electrique	380 (165 é.f.)	entre 40 € et 60 €	 4 %
énergie totale pour les usages recensés :		15 231 kWh (14 878 kWh é.f.)	entre 1 050 € et 1 470 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 102ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

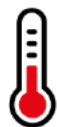
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°C**

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -17% sur votre facture **soit -207€ par an**

astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C****astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 102ℓ/jour d'eau chaude à 40°C**

42ℓ consommés en moins par jour, c'est -23% sur votre facture **soit -48€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ.

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur béton 20 cm lame d'air et doublage brique non isolé donnant sur l'extérieur Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur un local chauffé Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	insuffisante
 plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
 toiture/plafond	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes bois, double vitrage / Fenêtres battantes bois, double vitrage / Fenêtres battantes pvc, double vitrage / Porte(s) pvc opaque pleine	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière individuelle gaz standard installée entre 1991 et 2000 réglée. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique
 eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
 climatisation	Néant
 ventilation	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
 pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chaudière	Programmer une visite annuelle d'un professionnel pour nettoyer, régler et contrôler les installations de chauffage.
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 ECS	Entretien des installations d'ECS solaire.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Photovoltaïque	Nettoyer régulièrement les capteurs solaires.
 Pompes à chaleur	Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Refroidissement	Privilégier les brasseurs d'air. Programmer le système de refroidissement ou l'adapter en fonction de la présence des usagers.
 Ventilation	Dans le cas d'une VMC double flux, changer régulièrement les filtres (en fonction de la pollution locale). En intersaison, déconnecter le puits par un by-pass Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches.

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

montant estimé : 3300 à 4900€

lot	description	performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmateur, robinets thermostatique, isolation réseau)	
 Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage	

2

Les travaux à envisager

montant estimé : 3700 à 5500€

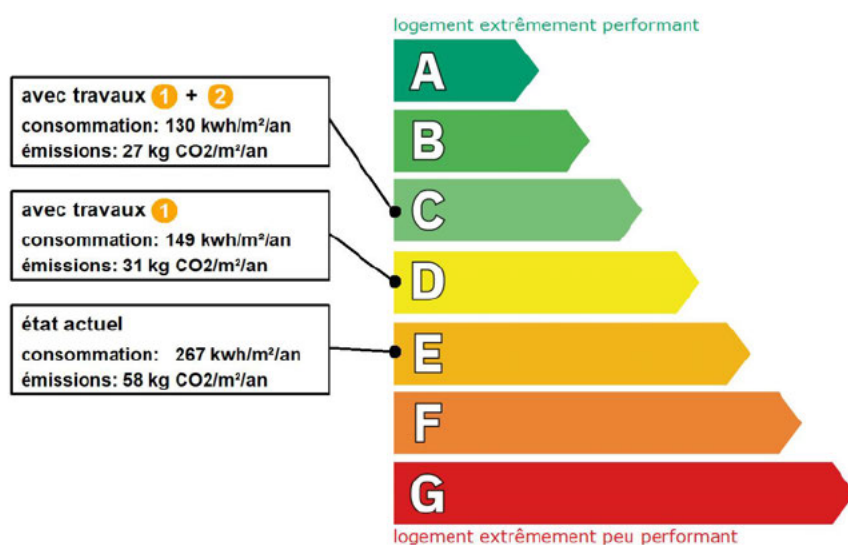
lot	description	performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$

Commentaires :

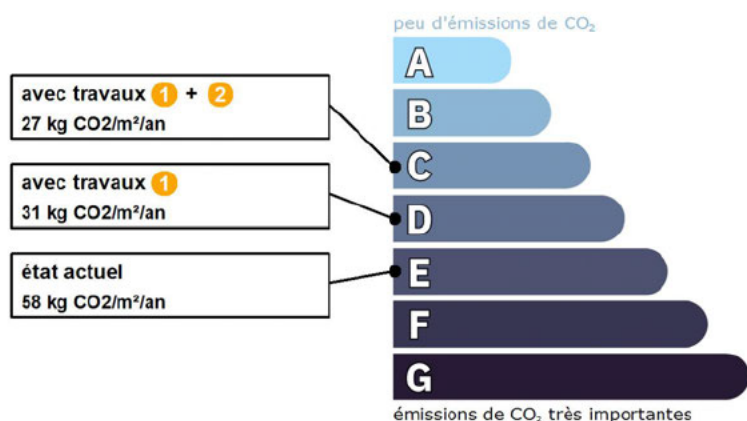
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIÉL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]	Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Référence du DPE : 20240425 - 4 RUE FLORENT	Rapport mentionnant la composition des parois
Invariant fiscal du logement : N/A	
Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale BC, Parcelle(s) n° 68	
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021	
Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A	

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département	🔍 Observé / mesuré	69 Rhône
Altitude	📶 Donnée en ligne	179 m
Type de bien	🔍 Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	≈ Estimé	1948 - 1974
Surface habitable du logement	🔍 Observé / mesuré	57,03 m²
Nombre de niveaux du logement	🔍 Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	🔍 Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Mur 1 Est	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 14,5 m²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré Mur béton 20 cm lame d'air et doublage brique
	Isolation	🔍 Observé / mesuré non
	Umur (saisie directe)	📄 Document fourni 1,869 W/m².K
Mur 2 Ouest	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 14,5 m²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré Mur béton 20 cm lame d'air et doublage brique
	Isolation	🔍 Observé / mesuré non
	Umur (saisie directe)	📄 Document fourni 1,869 W/m².K
Mur 3 Sud	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 24 m²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré Mur béton 20 cm lame d'air et doublage brique
	Isolation	🔍 Observé / mesuré non
	Umur (saisie directe)	📄 Document fourni 1,869 W/m².K
Mur 4 Nord	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 11,3 m²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré un local chauffé
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré Mur en béton banché
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré ≤ 20 cm

Mur 5 Nord	Isolation		Observé / mesuré	non
	Surface du mur		Observé / mesuré	12,6 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	43 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	12 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Plancher	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	57,03 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
Plafond	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	57,03 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de ph		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation		Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Est	Surface de baies		Observé / mesuré	2,02 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Vénitiens extérieurs tout métal
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Baie en fond de balcon
	Avancée I (profondeur des masques proches)		Observé / mesuré	< 1m
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)		Observé / mesuré	0 - 15°
Fenêtre 2 Ouest	Surface de baies		Observé / mesuré	2,02 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 2 Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Vénitiens extérieurs tout métal
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Baie en fond de balcon
	Avancée I (profondeur des masques proches)		Observé / mesuré	< 1m

Fenêtre 3 Ouest	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	0 - 15°
	Surface de baies	 Observé / mesuré	4,03 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 2 Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Vénitiens extérieurs tout métal
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Baie en fond de balcon
	Avancée I (profondeur des masques proches)	 Observé / mesuré	< 1m
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	0 - 15°
Porte-fenêtre Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	4,15 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Vénitiens extérieurs tout métal
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Baie en fond de balcon
	Avancée I (profondeur des masques proches)	 Observé / mesuré	< 1m
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	0 - 15°
	Surface de porte	 Observé / mesuré	2 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 5 Nord
Porte	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	43 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	12 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en PVC
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / mesuré	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
	Façades exposées	 Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	 Observé / mesuré	oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	1
	Type générateur	 Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz standard installée entre 1991 et 2000
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	1999 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	 Observé / mesuré	non
	Présence d'une veilleuse	 Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	 Observé / mesuré	oui
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	 Observé / mesuré	oui
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé / mesuré	non
	Type émetteur	 Observé / mesuré	Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	 Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré	Inconnue
	Type de chauffage	 Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	1
	Type générateur	 Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz standard installée entre 1991 et 2000
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	1999 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Type production ECS	 Observé / mesuré	Chauffage et ECS
	Présence d'une veilleuse	 Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	 Observé / mesuré	oui
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	 Observé / mesuré	oui
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	 Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	 Observé / mesuré	instantanée

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur www.info-certif.fr)

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 20240425 - 4 RUE FLORENT
Date du repérage : 25/04/2024

Références réglementaires	
Textes réglementaires	Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13, R. 1334-20 et 21 , R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue :..... 4 A RUE FLORENT Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Bat. A; Etage 2; Porte Droite, Lot numéro Non communiqué Code postal, ville :... 69008 LYON 08 Section cadastrale BC, Parcelle(s) n° 68
Périmètre de repérage :	 Habitation et cave
Type de logement :	 Appartement
Fonction principale du bâtiment :	 Habitation (partie privative d'immeuble)
Date de construction :	 1960/1970

Le propriétaire et le commanditaire	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom :... Adresse :.....
Le commanditaire	Nom et prénom :.... Maître PACZYNSKI Adresse :..... 69 Rue Sébastien Gryphe 69007 LYON 07

Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport		Opérateur de repérage	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE	Obtention : 20/02/2019 Échéance : 19/02/2024 N° de certification : 8169278
Raison sociale de l'entreprise : SAS DIAGRAM (Numéro SIRET : 87826151000019) Adresse : 39 Avenue Sidoine Apollinaire, 69009 LYON Désignation de la compagnie d'assurance : Klarity Assurance Numéro de police et date de validité : CDIAGK000716 / 31-12-2024				

Le rapport de repérage	
Date d'émission du rapport de repérage : 01/05/2024, remis au propriétaire le 01/05/2024	
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses	
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 15 pages, la conclusion est située en page 2.	

Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage
 - 5.0 Identification des matériaux repérés de la liste A et B
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 6 Signatures
- 7 Annexes

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré

- de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.

1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur :
Conduits (Balcon) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Conduits (Wc) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d’analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise :.....Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

Adresse :..... -

Numéro de l'accréditation Cofrac :..... -

3. – La mission de repérage

3.1 L’objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l’immeuble bâti, ou de la partie d’immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d’immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l’amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s’exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L’intitulé de la mission

«Repérage en vue de l’établissement du constat établi à l’occasion de la vente de tout ou partie d’un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L’article L 271-4 du code de la construction et de l’habitation prévoit qu’ *«en cas de vente de tout ou partie d’un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l’acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»*

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, *«l’état mentionnant la présence ou l’absence de matériaux ou produits contenant de l’amiante prévu à l’article L. 1334-13 du même code»*.

La mission, s’inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L’objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d’identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l’amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L’Annexe du Code de la santé publique est l’annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l’Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l’amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l’extrait du texte de l’Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l’amiante avant démolition d’immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
	Coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joint (tresses)
Vide-ordures	Joint (bandes)
	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
	Panneaux (fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduites d’eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d’eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Entrée,
Chambre 1,
Douche,
Wc,
Cuisine,

Séjour,
Chambre 2,
Cave,
Cellier,
Balcon

Localisation	Description
Entrée	Sol Carrelage Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint
Douche	Sol Carrelage Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint
Wc	Sol Carrelage Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint
Cuisine	Sol Carrelage Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint
Chambre 1	Sol Parquet bois Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint
Séjour	Sol Parquet bois Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint
Chambre 2	Sol Parquet bois Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint
Cellier	Sol Béton Mur Béton Plafond Béton
Balcon	Sol Carrelage Mur Béton Plafond Béton
Cave	Sol Béton Mur Béton Plafond Béton

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-

Documents demandés	Documents remis
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 01/05/2024

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 25/04/2024

Heure d'arrivée : 11 h 21

Durée du repérage : 02 h 35

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Maître PACZYNSKI

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Néant

5. – Résultats détaillés du repérage

5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.0.2 Liste des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Balcon	Identifiant: M001 Description: Conduits	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)	
Wc	Identifiant: M002 Description: Conduits	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)	

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Balcon	Identifiant: M001 Description: Conduits Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau non dégradé Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Wc	Identifiant: M002 Description: Conduits Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau non dégradé Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport

** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

Nota : Dès réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou a proximité des matériaux amiantes ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur www.info-certif.fr)**

Fait à **LYON**, le **25/04/2024**

Par : 



Cachet de l'entreprise

DIAGRAM

SAS au capital de 1000 € - SIREN 878 261 510
39 Avenue Sidoine Apollinaire - 69009 LYON
Tél 06 74 26 32 70 - Mail contact@diagram-lyon.fr

ANNEXES**Au rapport de mission de repérage n° 20240425 - 4 RUE FLORENT****Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

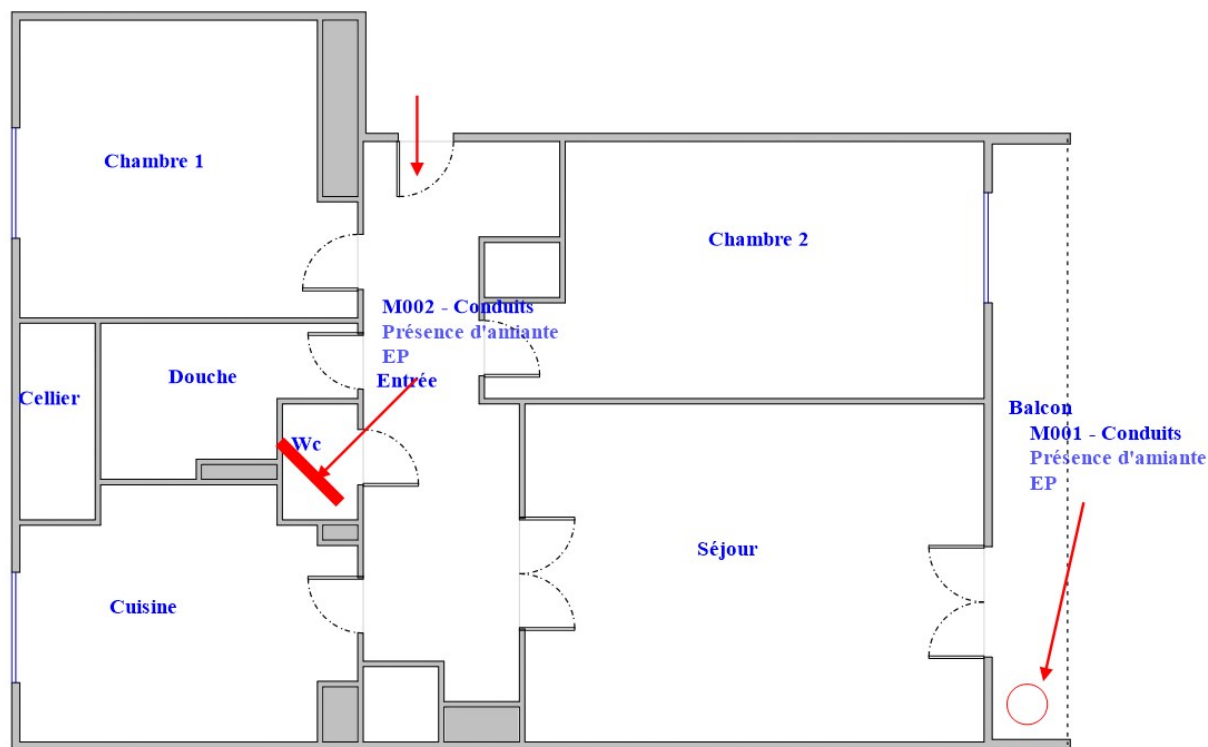
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes**7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante****7.4 Conséquences réglementaires et recommandations****7.5 Documents annexés au présent rapport**

7.1 - Annexe - Schéma de repérage



Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	Nom du propriétaire : KENZ Adresse du bien : 4 A RUE FLORENT 69008 LYON 08
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Photos

	Photo n° PhA001 Localisation : Balcon Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits Localisation sur croquis : M001
	Photo n° PhA002 Localisation : Wc Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits Localisation sur croquis : M002

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A
1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐	Matériau non dégradé ☒		risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			risque de dégradation rapide ☐	EP
			risque faible d'extension de la dégradation ☐	AC1
			risque d'extension à terme de la dégradation ☐	EP
			risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐	ponctuelle ☐	risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC2
		généralisée ☐	risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2

Dossier n° 20240425 - 4 RUE FLORENT
Date de l'évaluation : 25/04/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : Balcon
Identifiant Matériau : M001
Matériau : Conduits
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐	Matériau non dégradé ☒		risque de dégradation faible ou à terme ☒	EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			risque de dégradation rapide ☐	EP
			risque faible d'extension de la dégradation ☐	AC1
			risque d'extension à terme de la dégradation ☐	EP
			risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐	ponctuelle ☐	risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC2
		généralisée ☐	risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2

Dossier n° 20240425 - 4 RUE FLORENT
Date de l'évaluation : 25/04/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : Wc
Identifiant Matériau : M002
Matériau : Conduits
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 - L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 - La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 - Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
- Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
- En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Autres documents



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**

Valable du 01/01/2024 au 01/01/2025

Nous soussignés **Klarity Assurance** SAS - Courtage en Assurance - 3, rue Racine de Monville 78240 Chambourcy, attestons, sous réserve du paiement intégral de la cotisation d'assurance, par la présente que :

SAS DIAGRAM

Représenté par : 
39 Avenue Sidoine Apollinaire
69009 LYON
N° SIREN : 878261510
Date de création : 2019-10-21
Téléphone : 0674263270
Email : diagramlyon@gmail.com

Est titulaire du contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle du fait de ses activités professionnelles de **Diagnostic Immobilier** auprès de Markel Insurance SE, société d'assurance dont le siège social est situé à Sophienstrasse 26, 80333 Muenchen, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de sa succursale en France située au 93 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, sous le n° **CDIAGK000716** souscrit à effet du 1 janvier 2024. Le détail des activités assurées est indiqué aux Conditions Particulières.

Les montants de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle sont fixés à 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie, et est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à CHAMBOURCY,
le 27 décembre 2023

Par délégation de l'assureur :
Ying Liang



Contrat souscrit par l'intermédiaire de KLARITY Assurance 3, rue Racine de Monville 78240 Chambourcy
N° Orfas : 22004281 (www.orfas.fr) R.C.S. 910 086 227 à Versailles (dénommé « le Destinataire ») auprès des assureurs (dénommés « Les Assureurs »)
Klarity exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest – 75436 Paris

BUREAU VERITAS
CertificationCertificat
Attribué à**Monsieur Pierre FRANCKHAUSER**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/02/2019	19/02/2024
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	08/07/2019	07/07/2024
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/01/2019	24/01/2024
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	08/07/2019	07/07/2024
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	22/08/2019	21/08/2024
Termites metropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	14/10/2019	13/10/2024

Date : 14/11/2019

Numéro de certificat : 8169278

Jean-Michel Audrain , Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible

DIAGRAM

Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : 20240425 - 4 RUE FLORENT
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (juillet 2022)
Date du repérage : 25/04/2024
Heure d'arrivée : 11 h 21

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 18 novembre 2013, 12 février 2014 et 23 février 2018 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :Rhône
Adresse :4 A RUE FLORENT
Commune :69008 LYON 08
Section cadastrale BC, Parcelle(s) n° 68
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Bat. A; Etage 2; Porte Droite, Lot numéro Non communiqué
Type de bâtiment :Habitation (partie privative d'immeuble)
Nature du gaz distribué :Gaz naturel
Distributeur de gaz :Engie
Installation alimentée en gaz :OUI

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom :
Adresse :

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Autre
Nom et prénom :Maître PACZYNSKI
Adresse :69 Rue Sébastien Gryphe
69007 LYON 07

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom et prénom :KENZ
Adresse :
N° de téléphone :
Références :Numéro de compteur : Voir photo compteur

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :
Raison sociale et nom de l'entreprise :SAS DIAGRAM
Adresse :39 Avenue Sidoine Apollinaire
69009 LYON
Numéro SIRET :87826151000019
Désignation de la compagnie d'assurance :Klarity Assurance
Numéro de police et date de validité :CDIAGK000716 - 31-12-2024
Certification de compétence 8169278 délivrée par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION France, le 08/07/2019
Norme méthodologique employée :NF P 45-500 (Juillet 2022)

D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Robinet en attente	-	NC	Cuisine	Photo : PhGaz001
Chaudière FRISQUET	Raccordé	Non Visible	Cuisine	Photo : PhGaz002 Fonctionnement : Appareil à l'arrêt

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,

(2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
Néant	-	-

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.

(4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation

(5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motif :

Néant

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses

Commentaires :

- ☐ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- ☐ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- ☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- ☐ Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Observations complémentaires :

Néant

H. - Conclusion

Conclusion :

- ☒ L'installation ne comporte aucune anomalie.
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.
- ☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

I. - En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic

- ☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
ou
- ☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :
- référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- ☐ Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

J. - En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnostic

- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- ☐ Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur www.info-certif.fr)**

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Visite effectuée le **25/04/2024.**

Fait à **LYON**, le **25/04/2024**

Par :



Cachet de l'entreprise

DIAGRAM

SAS au capital de 1000 € - SIREN 878 261 510
39 Avenue Sidoine Apollinaire - 69009 LYON
Tél 06 74 26 32 70 - Mail contac@diagram-lyon.fr

Annexe - Photos

	Photo n° PhGaz001 Localisation : Cuisine Robinet en attente (Type :)
	Photo n° PhGaz002 Localisation : Cuisine Chaudière FRISQUET (Type : Raccordé)
	Photo n° du Compteur Gaz

Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures. Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Pierre FRANCKHAUSER

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/02/2019	19/02/2024
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	08/07/2019	07/07/2024
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/01/2019	24/01/2024
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	08/07/2019	07/07/2024
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	22/08/2019	21/08/2024
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	14/10/2019	13/10/2024

Date : 14/11/2019

Numéro de certificat : 8169278

Jean-Michel Audrain, Directeur Général



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'à : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 20240425 - 4 RUE FLORENT
 Date du repérage : 25/04/2024
 Heure d'arrivée : 11 h 21

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Appartement**
 Adresse : **4 A RUE FLORENT**
 Commune : **69008 LYON 08**
 Département : **Rhône**
 Référence cadastrale : **Section cadastrale BC, Parcelle(s) n° 68, identifiant fiscal : NC**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Bat. A; Etage 2; Porte Droite, Lot numéro Non communiqué
 Périmètre de repérage : **Habitation et cave**
 Année de construction : **1960/1970**
 Année de l'installation : **1960/1970**
 Distributeur d'électricité : **Enedis**
 Parties du bien non visitées : **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **Maître PACZYNSKI**
 Adresse : **69 Rue Sébastien Gryphe**
 **69007 LYON 07**
 Téléphone et adresse internet : .. **Non communiquées**
 Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : **[REDACTED]**
 Adresse :

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **[REDACTED]**
 Raison sociale et nom de l'entreprise : **SAS DIAGRAM**
 Adresse : **39 Avenue Sidoine Apollinaire**
 **69009 LYON**
 Numéro SIRET : **87826151000019**
 Désignation de la compagnie d'assurance : .. **Klarity Assurance**
 Numéro de police et date de validité : **CDIAGK000716 / 31-12-2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France** le **25/01/2019** jusqu'au **24/01/2024**. (Certification de compétence **8169278**)

4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- ☒ L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- ☐ L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- ☐ Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- ☐ Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- ☐ La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- ☒ Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- ☐ Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)
	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)
	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.

Anomalies relatives aux installations particulières :

- ☐ Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- ☐ Piscine privée, ou bassin de fontaine

Domaines	Anomalies relatives aux installations particulières
Néant	-

Informations complémentaires :

- ☐ Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
Néant	-

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur www.info-certif.fr)***

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : **25/04/2024**Etat rédigé à **LYON**, le **25/04/2024**Par : 

Cachet de l'entreprise

DIAGRAM

SAS au capital de 1000 € - SIREN 878 261 510
39 Avenue Sidoine Apollinaire - 69009 LYON
Tél 06 74 26 32 70 - Mail contac@diagram-lyon.fr

8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

BUREAU VERITAS
CertificationCertificat
Attribué à**Monsieur Pierre FRANCKHAUSER**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/02/2019	19/02/2024
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	08/07/2019	07/07/2024
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/01/2019	24/01/2024
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	08/07/2019	07/07/2024
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	22/08/2019	21/08/2024
Termites metropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	14/10/2019	13/10/2024

Date : 14/11/2019

Numéro de certificat : 8169278

Jean-Michel Audrain , Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

4A RUE FLORENT 69008 LYON

Adresse: 4a Rue Florent 69008 LYON 08
Coordonnées GPS: 45.728212080241946,
4.879174201956529
Cadastre: BC 68

Commune: LYON 08
Code Insee: 69388

Reference d'édition: 2693696
Date d'édition: 01/05/2024

Acquéreur:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

354 BASIAS, 1 BASOL, 2 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation ✓ Rhône	Approuvé	03/09/1911
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau ✓ Rhône et Saône	Approuvé	02/03/2009
		Inondation Par remontées de nappes naturelles ✓ Rhône et Saône	Approuvé	02/03/2009
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques Risque industriel	NON	Risque industriel Effet thermique	Approuvé	19/10/2016
		Risque industriel Effet de surpression	Approuvé	19/10/2016
		Risque industriel Effet toxique	Approuvé	19/10/2016
		Risque industriel	Prescrit	26/12/2019
		Risque industriel Effet thermique	Prescrit	26/12/2019
		Risque industriel Effet de surpression	Prescrit	26/12/2019
		Risque industriel Effet toxique	Prescrit	26/12/2019

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/>

ENRWQ

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 2009-3943 du 20/07/09 Mis à jour le 28/01/19

Adresse de l'immeuble 4a Rue Florent Code postal ou Insee 69008 Commune LYON 08

Références cadastrales : BC 68

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N Oui Non X

prescrit anticipé approuvé date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation crue torrentielle remontée de nappe avalanches

cyclone mouvements de terrain sécheresse géotechnique feux de forêt

séisme volcan autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur du recul du trait de cote (érosion) Oui Non X

Si oui, exposition à l'horizon des: 30 ans 100 ans

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M Oui Non X

prescrit anticipé approuvé date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui Non X

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui Non X

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5

très faible faible modérée moyenne forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non X

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non X

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB: Oui Non X

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveau: zone D zone C zone B zone A

faible modérée forte très forte

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui Non

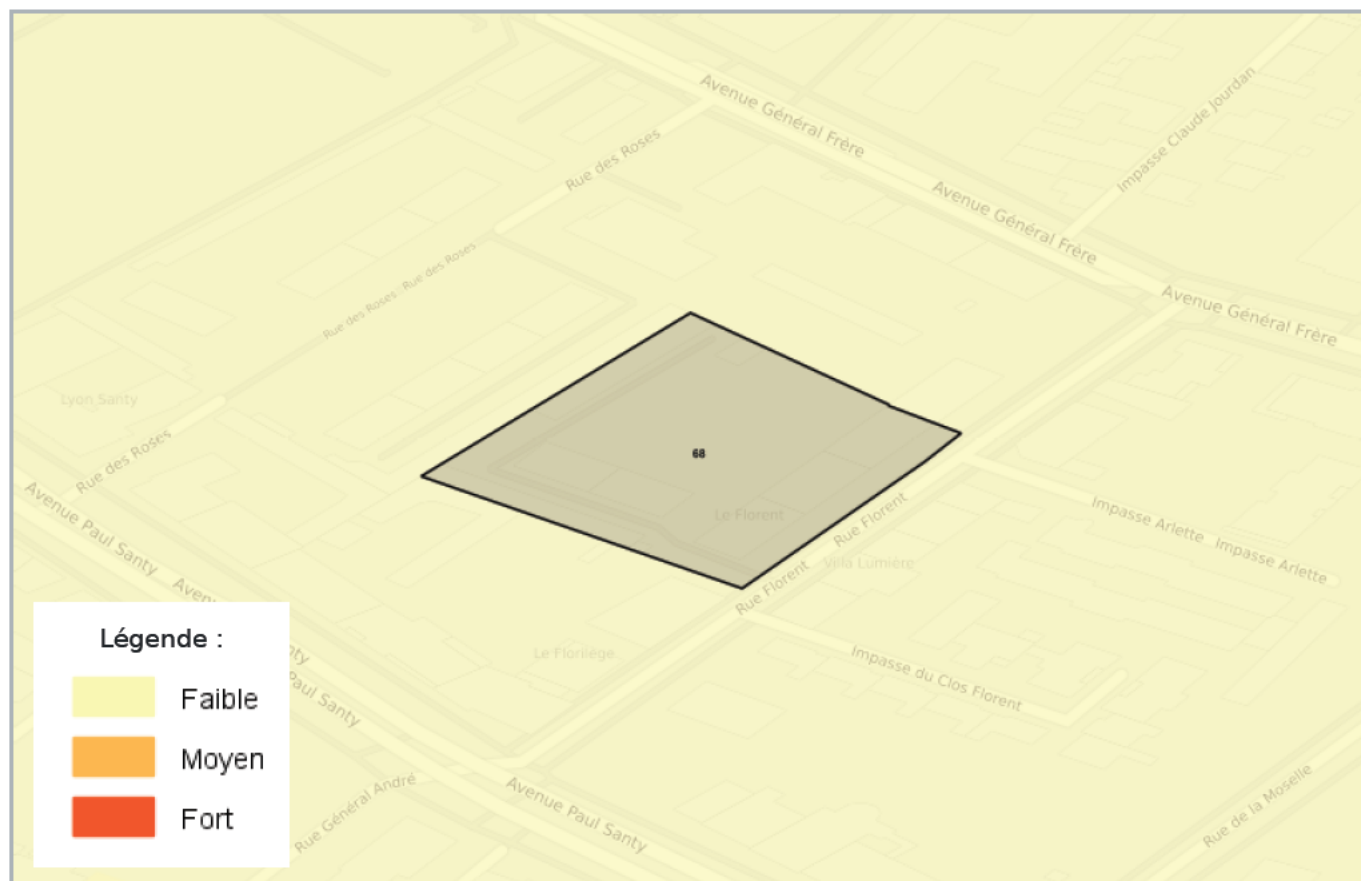
date / lieu acquéreur

01/05/2024 / LYON 08

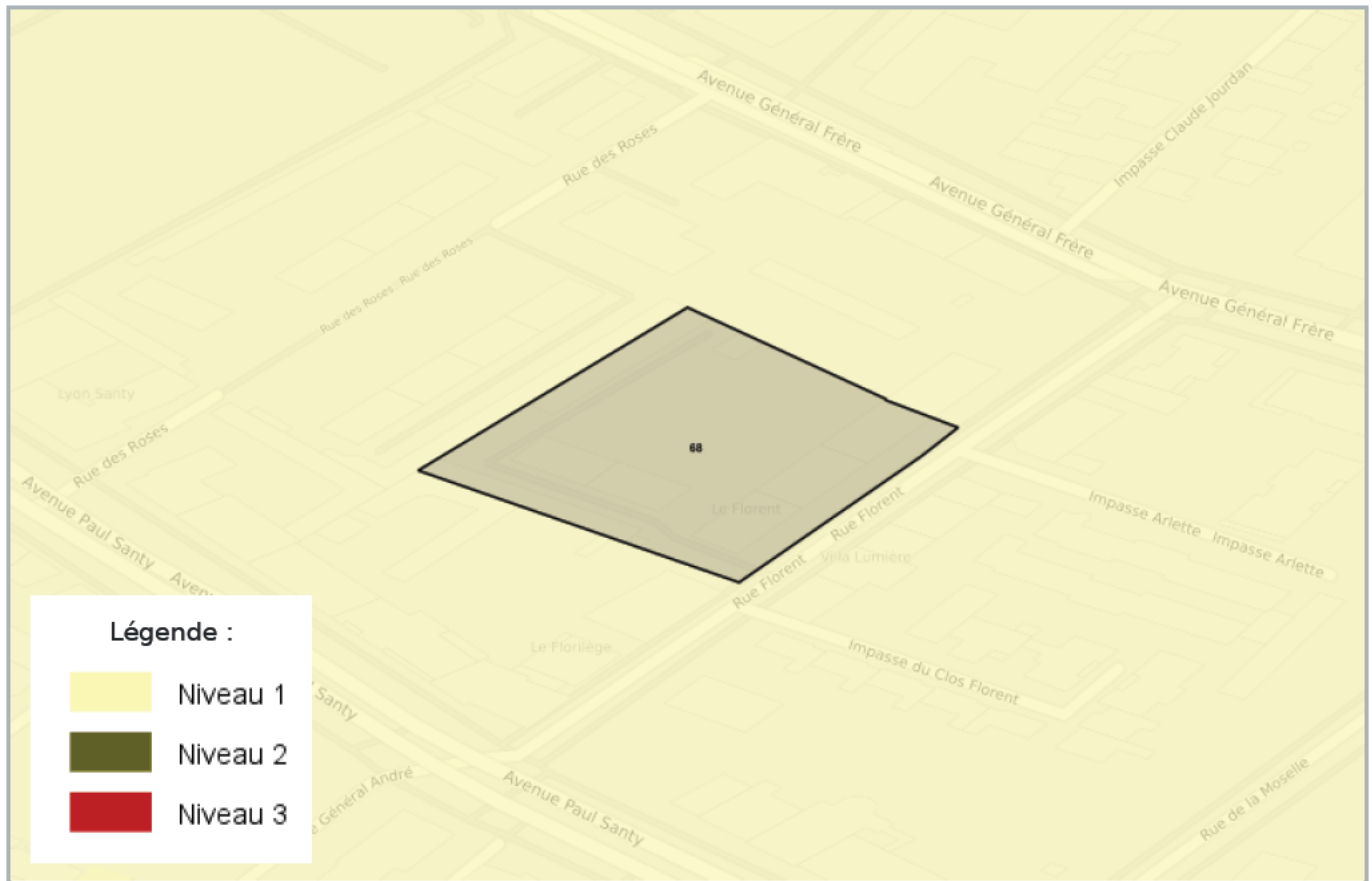
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



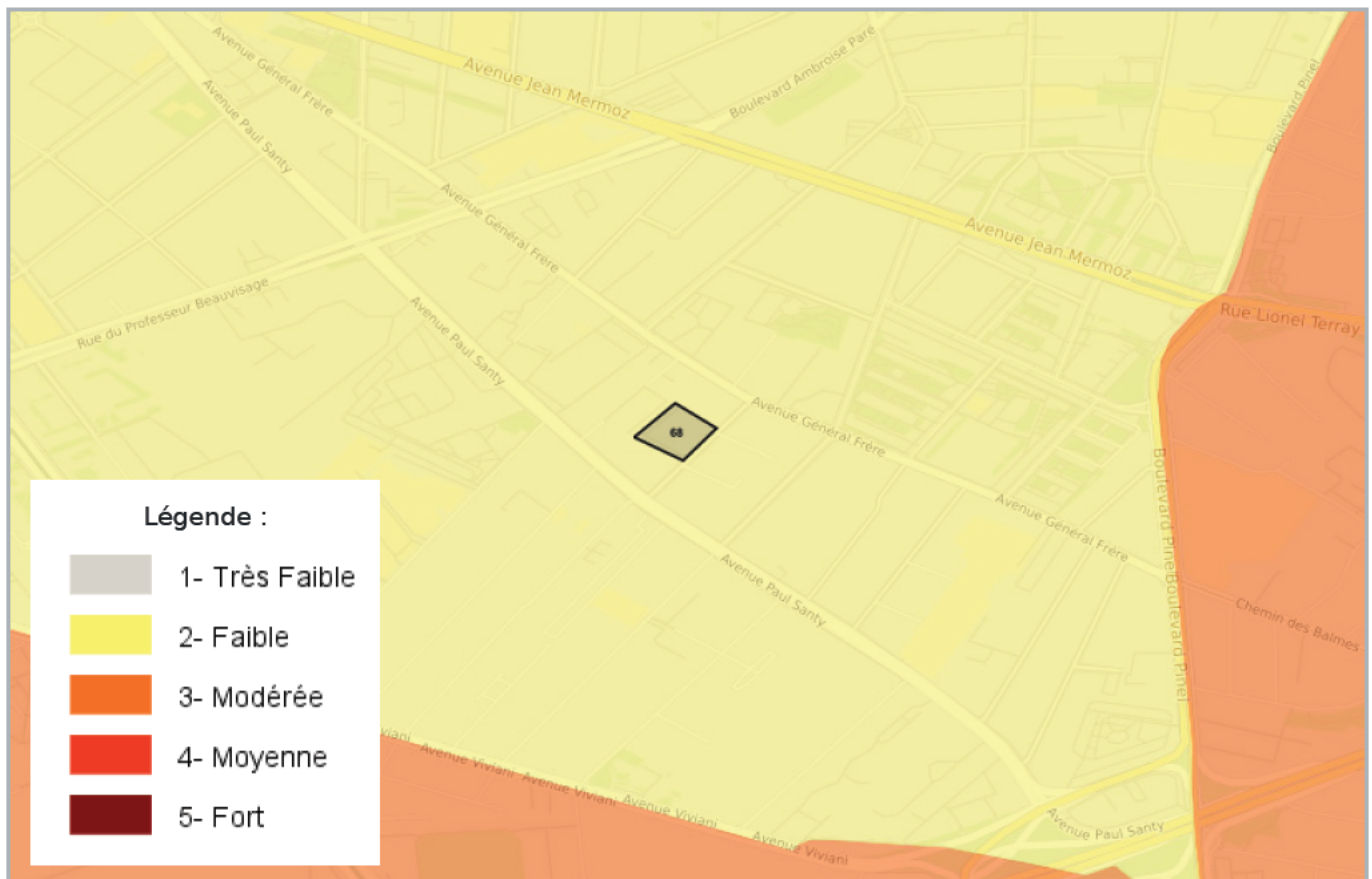
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



RADON



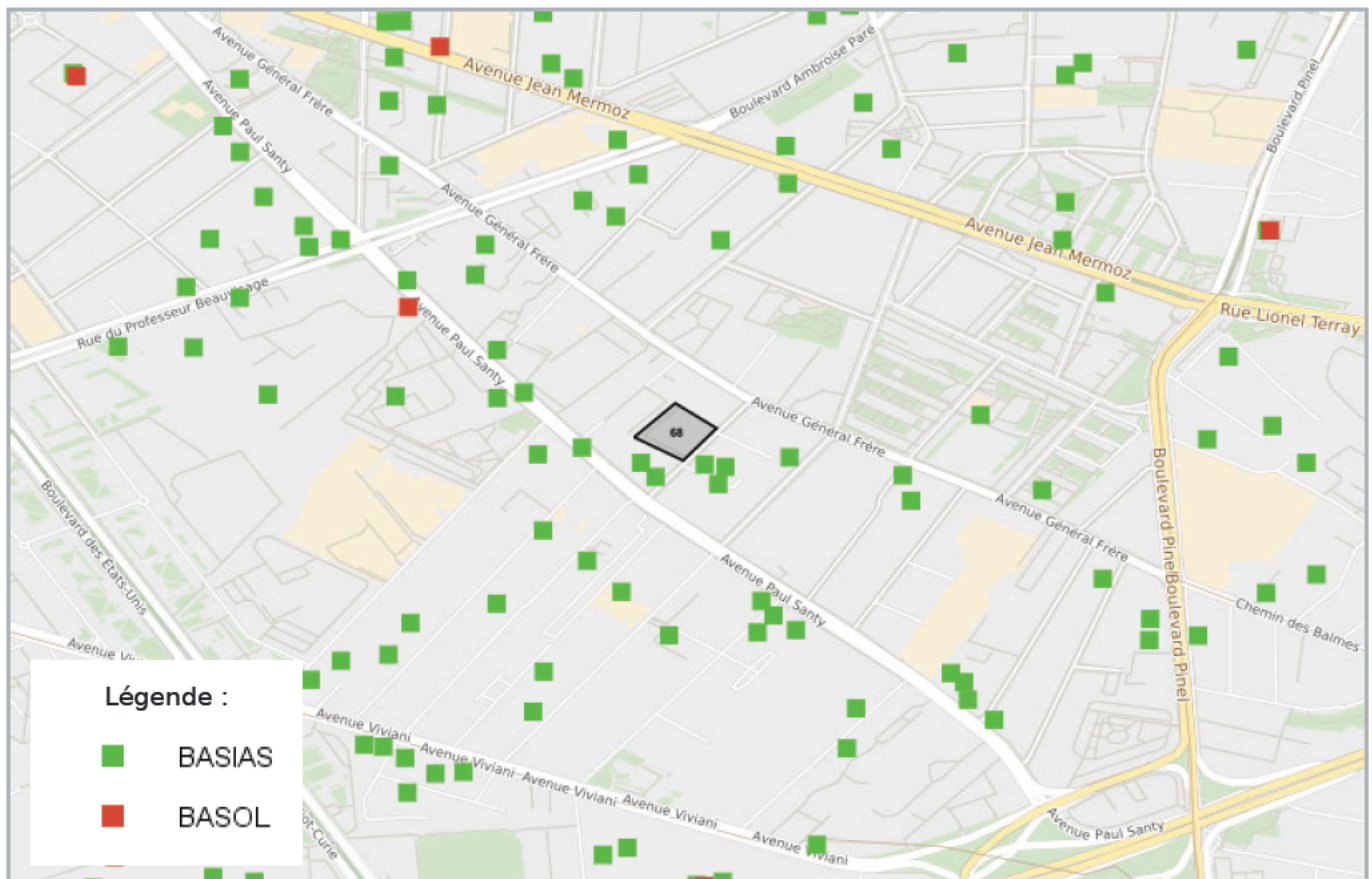
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



PPR TECHNOLOGIQUE



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



Légende :

- Zone A : Très Forte (Lden 70)
- Zone B : Forte (Lden 65-62)
- Zone C : Modérée (Lden 57-55)
- Zone D : Faible (Lden 50)

LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

7 rue Florent LYON		26 mètres
SSP4065872	BILLON Armand	
Indéterminé	Reservoir aérien de 35m3 de Fuel.	
109 avenue Paul Santy LYON		33 mètres
SSP4073378	M. TOURNIER	
Indéterminé	'Cinéma Victoria' (Dépôt de films cinématographiques d'une quantité inférieure à 50kgs)	
12 rue Florent LYON		44 mètres
SSP4069774	UGOLINI Nicole Entreprise	
Indéterminé	Pressing	
9 rue Florent LYON		49 mètres
SSP4063579	Sté Le moulage Industriel Lyonnais P. BERTHET et Cie	
Indéterminé	Dépôt de résines Artificielles et DLI	
9 rue Florent LYON		61 mètres
SSP4070213	Ets MOUNIER et LEGLÈNE (Léglène)	
Indéterminé	Atelier de réparations avec desserte d'essence	
None avenue Paul Santy LYON		68 mètres
SSP4073403	EYRAUD	
Indéterminé	Atelier de réparations et réservoir souterrain d'essence	
54 rue Moselle (de la) LYON		105 mètres
SSP4064008	Chevenin André	
Indéterminé	Garage, Dépôt de Liquides Inflammables	
1 ter rue Stéphane Coignet LYON		125 mètres
SSP4063432	Sté Union Mécanique Electrique	
Indéterminé	Réparation de moteurs électriques	
None avenue Paul Santy LYON		160 mètres
SSP4067201	DARGAUT	
Indéterminé	Pressing pour nettoyage à sec	
246 avenue Paul Santy LYON		186 mètres
SSP4066870	SHELL Française	
Indéterminé	Station Service	
1 rue Valensaut LYON		202 mètres
SSP4068011	MM. PETIOT et CHAZETTE	
Indéterminé	Fonderie de bronze et d'aluminium	
136 avenue Paul Santy LYON		216 mètres
SSP4061932	Sté ASET " Appareils Spéciaux Echangeurs de Température" (PDG: Gilbert LAFAY), anc. Ets RAYET - BELLIER	
Indéterminé	Découpage par choc mécanique, Générateur d'acétylène, Peinture à froid	

81 avenue Paul Santy LYON		232 mètres
SSP4067373	JB. GIRARD	
Indéterminé	<i>Appareil à gaz acétylène</i>	

8 bis rue Hugues Guérin LYON		248 mètres
SSP4069684	M. TAMBOURIER, anc. M. Maxime-Pierre PACHEU; anc. SA des Procédés BROUSSE (vue sur cadastre 1939); anc. E BROUSSE	
Indéterminé	<i>Fonderie d'aluminium et de bronze; anc. Fabrique de cartons asphaltés</i>	

154 avenue Général Frère (du) LYON		248 mètres
SSP4070741	PLASSE frères	
Indéterminé	<i>Desserte avec réservoir souterrain d'essence</i>	

178 avenue Paul Santy LYON		270 mètres
SSP4066622	M. MENTHON, anc. BILLON, anc. Olivier BONNET	
Indéterminé	<i>Station service, Garage</i>	

None rue Alphonse Rodet LYON		276 mètres
SSP4067306	MM GROZIER et MERIGNEUX	
Indéterminé	<i>Atelier de travail des métaux à froid par choc mécanique</i>	

None rue Professeur Joseph Nicolas (du) LYON		298 mètres
SSP4065485	Makloufi Antoine	
Indéterminé	<i>Tôlerie application de peinture</i>	

180 avenue Paul Santy LYON		300 mètres
SSP4067203	CHEVALIER Roger	
Indéterminé	<i>Pressing</i>	

98 avenue Paul Santy LYON		309 mètres
SSP4061942	Sté UGINE KUHLMANN, anc. Sté KUHLMANN, anc. Sté Produits Chimiques COIGNET, anc. COIGNET et Cie, anc. COIGNET Père et Fils, anc. BENOIT SAUVETON	
En arrêt	<i>Fabrication de colles et de produits dérivés du phosphore avec DLI</i>	

13 Impasse Pitiot LYON		314 mètres
SSP4062356	J Bonnardel EX Carrosserie Automobile Fournier	
Indéterminé	<i>Carrosserie Automobiles</i>	

3 rue Puisard (du) LYON		322 mètres
SSP4070742	IDRAC, CERCHIARI et MACRIS	
Indéterminé	<i>Fonderie</i>	

None rue Joseph Chalier LYON		332 mètres
SSP4062387	Office Public des HLM de la Courly	
Indéterminé	<i>DLI pour alimenter une chaufferie d'HLM</i>	

184 avenue Paul Santy LYON		335 mètres
SSP4068565	GRANDIGLIO Libéro	
Indéterminé	<i>Dépôt de Liquides Inflammables</i>	

78 avenue Général Frère LYON		341 mètres
SSP4070797	M. BRUNET	
Indéterminé	<i>DLI</i>	

26 rue Claude Violet LYON		343 mètres
SSP4067279	GUITTON	
En arrêt	<i>Modelage mécanique (Bois et métaux)</i>	

11 rue Jules Valensaut LYON		343 mètres
SSP4067247	Distillerie DAVID, ex (Ets ROSTAINGT et Fils)	
Indéterminé	<i>Décolletage, Moulage, Polissage des métaux traitement des métaux par les acides, électrolyse, DLI</i>	

82 avenue Général Frère (du) LYON		371 mètres
SSP4062588	Transport MILLON S.A	
Indéterminé	<i>Transpotrs MILLON S.A</i>	

9 boulevard Edmond Michelet LYON		381 mètres
SSP4063095	Sarl METASYS France	
Indéterminé	<i>Station de transit de déchets d'amalgames dentaires</i>	

None avenue Paul Santy LYON		399 mètres
SSP4064153	CASANOVA. F.	
Indéterminé	<i>Repoussage des métaux.</i>	

1 boulevard Edmond Michelet LYON		412 mètres
SSP4074471	Sté BOIRON	
En arrêt	<i>Fabrication de médicaments</i>	

39 Impasse Colonel Lamy LYON		417 mètres
SSP4072409	M. MARET Jean-Louis	
Indéterminé	<i>Atelier de travail des métaux</i>	

None avenue Jean Mermoz LYON		418 mètres
SSP4067686	Sté des Pétroles Shell Berre	
Indéterminé	<i>Station-service</i>	

215 avenue Général Frère (du) LYON		424 mètres
SSP4070740	Union Mutuelle des Propriétaires Lyonnais	
Indéterminé	<i>Station-service privée</i>	

30 rue Jules Valensaut LYON		435 mètres
SSP4067248	Sté Ets FERRARI; anc. Sté Fonderies Lyonnaises de Précision	
Indéterminé	<i>Travail du bois, Application de peinture; anc. Fonderie de métaux</i>	

84 avenue Paul Santy LYON		466 mètres
SSP4061920	Sté JEUMONT SCHNEIDER, anc. Sté "Le Matériel Electrique SW" et Sté JEUMONT SCHNEIDER, anc. Sté Le Matériel Electrique SW, anc. Ets GRAMMONT/ Ateliers de constructions Electrique de Lyon et du Dauphiné	
Indéterminé	<i>Usine de fabrication de produits électromécaniques et électriques</i>	

91 avenue Général Frère LYON		477 mètres
SSP4070685	SA des conserves LENZBOURG	
En arrêt	<i>Dépôt de 10.000L d'essence, préparation, salaison et dépôt de viandes</i>	

93 JEAN MERMOZ LYON 8E ARRONDISSEMENT		481 mètres
SSP4063870	Sté mobil oil Française EX Sté SOCONY VACUUM Française	
En activité	<i>MOBIL OIL FRANCAISE</i>	

24 rue Hugues Guérin LYON		488 mètres
SSP4066745	SARL Marius SORGUES, anc. Entreprise de Serrurerie Métallique	
Indéterminé	<i>Atelier de serrurerie métallerie avec application de peinture par pulvérisation</i>	

10 rue Jules Cambon LYON		494 mètres
SSP4062400	Serge Lacchio Entreprise	
Indéterminé	<i>Décolletage de métaux</i>	

44 ter rue Jules Valensaut LYON		497 mètres
SSP4067249	Société FERNARI Philippon	
Indéterminé	<i>Dépôt de Liquides Inflammable</i>	

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision		
SSP4062980 Sté d' HLM pour l'action Sociale 70 route Collonges (de) LYON	SSP4064235 MM. PARIS, MUSSARD (ou MOUSSARD) et GUINAND None lieu dit "Brotteaux" LYON	
SSP4068010 Sieur SAINT Jean-Jacques 49 Grande rue LYON	SSP4074538 RICHARD Claude 171 rue Madame LYON	
SSP4074664 BRUISET None Quai Perrache LYON	SSP4074521 RAYMONT None rue Paul Cazeneuve LYON	
SSP4062322 André BORIE "Entreprise de Travaux Publics" None Tunnel sous Fourvière LYON	SSP4063489 MAYEN Claude None rue Violi LYON	
SSP4065800 M. BRACHE None Place Saint-Louis LYON	SSP4068547 Sté Californie Service None rue Professeur Joseph Nicolas (du) LYON	
SSP4068553 Mr BRUNET Gérant de la Société "Hôtel de la paix" 2 Place Régaud LYON	SSP4069039 DEZ - MAUREL ou DEZ - MOREL ou DEMAUREL (Démaurel) et Cie (ou Desmoresl) None Cours Bourbon LYON	
SSP4069616 ex (Sté Lyonnaise d'entreprise et de Dragage, et Sté d'approvisionnement des Entrepreneurs Réunis) None Quai Claude Bernard LYON	SSP4069825 J. VERTAT 30 rue Francis de Pressensé LYON	
SSP4070529 M. BARRE None Chemin Charpennes (des) LYON	SSP4073473 Les Frères DUQUAIRE (Jacques et Denis) None Quartier Vaise LYON	
SSP4074460 REMY ou Rémy None Montée Butte (de la) LYON	SSP4074647 DUPUIS None rue Antoine Charial LYON	
SSP4062738 MARTINAUD Frères None Quai Serbie (de) LYON	SSP4067490 MURAT et DUBOST 11 rue Madeleine (de la) LYON	
SSP4067676 TROLLIER None lieu dit "Brotteaux" LYON	SSP4068527 GADOUD Pierre None rue Commandant Charcot (du) LYON	
SSP4068532 BARILLIN et Cie None Gare Perrache (de) LYON	SSP4069360 LARDIN Frères None lieu dit "Les Granges Blanches" LYON	
SSP4069809 BAVOUX, FAVROT et VACHON None rue Saint-Alban de Montplaisir LYON	SSP4070330 FERDINAND Auguste None rue Capitaine Robert Cluzan (du) LYON	
SSP4071678 MM. CERANI Frères et TOURTONNE None rue Carron LYON	SSP4065396 FAHY 2 Place Marché (du) LYON	
SSP4068726 M. SABATHIER None Port Combalot LYON	SSP4070251 M. Joseph BUER None rue Molière LYON	
SSP4071213 Sté FAVRE None Port Edouard Herriot LYON	SSP4072225 M. GUILLET None Clos Bannière (de) LYON	
SSP4074520 Sieur BERTHET None rue Tables Claudiennes (des) LYON	SSP4074778 Balthasard CHEVALLIER 26 lieu dit "La Ferratière" LYON	

SSP4063152 Savonnerie BERTRAND None rue Paul Bert LYON	SSP4063791 REMI Claude None rue Charité (de la) LYON
SSP4065928 Sté Béton France None Quai Commerce (du) LYON	SSP4068523 Cie Fermière de l'Ets Thermal de Vichy None lieu dit "Gare de Lyon-Vaise" LYON
SSP4068391 François ROUSSET None rue Mourguet LYON	SSP4068765 Blanchisserie Arlav (ou Arlan) None rue Remparts d'Ainay (des) LYON
SSP4070003 Saussard et Vigne None lieu dit "Au Sable" LYON	SSP4070386 RICHARD 19 rue Sévigné LYON
SSP4073476 SARL CLEAN LA PART DIEU None Centre Commercial la Part Dieu LYON	SSP4070317 Ets ROSTAING 15 rue Bourbonnais (du) LYON
SSP4071676 PERISSE Pierre None rue Chaponnay LYON	SSP4072528 M. BARDOZ None rue Molière LYON
SSP4072614 M. DALOZ 23 rue Crémieux (de) LYON	SSP4073502 M. JACQUET None Quartier Guillotière (de la) LYON
SSP4070399 M. MOISSONNIER None Quai Grand Port (du) LYON	SSP4070844 Georges DECLINAND (Déclinand) None Chemin départemental 46 LYON
SSP4074654 BRONDEL Benoît None rue Maréchal Foch (du) LYON	SSP4069354 M. PARISEL None rue Claudius Collonge LYON
SSP4071480 FAYOLLE Eugène None Quai Paul Sédaillan LYON	SSP4063575 BRUISET None lieu dit "Ile Perrache" LYON
SSP4064170 Etablissements COLLET Frères et Cie 2 rue Saint-Simon LYON	SSP4065541 M. LIMOUZIN Antoine anc. M. Prudent 80 rue Etienne Richerand LYON
SSP4068541 DUBUT Claude et SOLER Antoine 15 rue Léon Penaud LYON	SSP4070522 MM. Vincent ARMAND et Michel-Ange BERTRAND None lieu dit "Ferme de la Corne-de-Cerf" LYON
SSP4072524 ROUCHET François None Place François-Bertras LYON	SSP4072526 MM. DELORME et LAMBERT None rue Pierre Corneille LYON
SSP4072680 M. GUINON Nicolas Philibert None rue Bertholet LYON	SSP4074650 M. LAGARGE et Cie None boulevard Vivier-Merle LYON
SSP4068522 Société Florence et Peillon None rue Mercier LYON	SSP4070002 Mistrallet None Cours Richard Vitton LYON
SSP4068569 Sté les Applications Industrielles du Tube 18 route Strasbourg (de) LYON	SSP4068667 Verpoort Bellange None Gare Part-Dieu (de la) LYON
SSP4069123 M. LAURENT Pierre None lieu dit "Presqu'île de Perrache" LYON	SSP4069819 PICHON et Cie None Quai Perrache LYON
SSP4069838 MARGARON 12 avenue Robinson LYON	SSP4070380 PITRAT et SUPERY 85 avenue Saxe (de) LYON
SSP4070730 M. ARBAN None Quartier Perrache LYON	SSP4070731 M. COURJON None avenue Lacassagne LYON
SSP4070774 M. DECHENAUX Hippolyte None Chemin Scaronne (de la) LYON	SSP4070874 M. OLIVIER None rue Antoine Petit LYON
SSP4072502 M. DUDRAGNE None Cours Aristide Briand LYON	SSP4074258 J'IMPRIME None rue Cuvier LYON
SSP4074404 FAVIER (Atelier de la Teinturerie Rhodanienne) 41 rue Lieutenant-Colonel Girard LYON	SSP4074405 BOUDOT None Chemin Corne de Cerf (de la) LYON
SSP4074514 GOURDIAT et Cie None Cours Charlemagne LYON	SSP4074669 Jean CHAPUIS 12 Grande Rue Saint Louis LYON
SSP4063909 La "SOUPAPE" SARL 1 ter rue Saint-Nestor LYON	SSP4065830 ARBAN Simon et Philippe; anc. Arban None rue Sèze (de) LYON
SSP4069874 BOUILLET Hippolyte 9 rue Villardièrre (de la) LYON	SSP4068525 Etablissements DURIEUX None rue Bellecordière LYON
SSP4069829 Tannerie du Frère Vaillant 39 rue Quarantaine (de la) LYON	SSP4073488 M. LAPIERRE None lieu dit "Ferme de la Thibaudière" LYON
SSP4074522 RANTONET (ou Rantoret) None lieu dit "Aux Brotteaux" LYON	SSP4062130 LEBLANC Frères None lieu dit "Plan de Vaise" LYON
SSP4065901 ETS ATLAS None lieu dit "La Duchère" LYON	SSP4066015 DOUENNE (Douënne) None rue Trois Rois (des) LYON
SSP4070573 M. CARRET, anc. ? 10 Montée Belvédère (du) LYON	SSP4070781 M. BERGER None lieu dit Remparts d'Ainay LYON
SSP4062641 La FERRATIERE None lieu dit "La Mouche" LYON	SSP4062642 ? None Quai Moulin (Jean) LYON
SSP4062800 Sté GABRIALEX None rue Denfert-Rochereau LYON	SSP4061881 Les Docks des Alcools 28 rue Challemel Lacour LYON

SSP4066683 PERRET Claude None lieu dit "Brotteaux" LYON	SSP4066905 GENTHON et PEYRET None Quartier Montbrillant (de) LYON
SSP4071717 BACONNIER None rue Gerbe (de la) LYON	SSP4072243 Ets P. MARCHE - RHONE 42 Chemin Saint-Priest (de) LYON
SSP4061891 Atelier E. BOICHOT 41 Chemin Cures (des) LYON	SSP4061983 Sté FEREMBAL (ou FER - EMBAL) 57 rue Souvenir (du) LYON
SSP4062885 Mr VIALON et GEMIER 20 Chemin Gerland (de) LYON	SSP4066019 DURAND Jeune et BULLIOD None Pont Guillotière (de la) LYON
SSP4066124 LAPIERRE Jean-Baptiste None boulevard Thibaudière (de la) LYON	SSP4069682 Bresse Pierre None rue Gerbe (de la) LYON
SSP4069832 GUILLOTIERE AUTOMOBILE. A COURTOIS 16 rue Repos (du) LYON	SSP4070770 M. DEMURE Jacques None Chemin Sacré-Cœur LYON
SSP4072425 M. COCHARD None rue Quarantaine (de la) LYON	SSP4062477 DUFOUR Parfumeur None rue Pierre Corneille LYON
SSP4062495 M. MAURY Maurice None rue Deleuvre LYON	SSP4063867 M. Trux-Mistral None rue Saint-Antoine LYON
SSP4066006 GIRARD Fils et Cie, anc. GIRARD Père et Fils et Cie GOIROND None lieu dit "Clos de la Ferrandière" LYON	SSP4068392 DAURE (Dauré) et Cie None lieu dit "Clos de l'Arquebuse" LYON
SSP4067901 SOLIER et FALCOT None rue Petit LYON	SSP4065659 DUBOIS Jean None rue Victor Hugo LYON
SSP4066033 M. François BURDEL None Chemin Halage (de) LYON	SSP4066744 MM. DREVET Daniel et COQUET Thomas 116 Chemin Villeurbanne (de) LYON
SSP4066819 THORY None Chemin Vénissieux (de) LYON	SSP4069814 ? None rue Edouard Nieuport LYON
SSP4069861 Sté Nouvelle Bonanome None rue Teinturiers (des) LYON	SSP4070822 M. CROS Claude None rue Plat d'Argent (du) LYON
SSP4061748 Ets VIRICEL 53 Cours Charlemagne LYON	SSP4061807 Fonderies de La Villette, M. CERISOLA Antoine 85 rue Bellecombe LYON
SSP4062668 LAFONT Théodore None lieu dit "Domaine Paradis" LYON	SSP4063351 BOURBON et BRUN None rue Gerland (de) LYON
SSP4063594 PERDU et RENAUD None rue Villardièrre (de la) LYON	SSP4063602 M. AVERLY None rue Dunoir LYON
SSP4065520 Compagnie générale de navigation (M. Larue). None Quai Rambaud LYON	SSP4065670 MAMOZ None lieu dit "La Courtille" LYON
SSP4068526 GIRIN None route départementale n°485 LYON	SSP4068530 DESSALLES Roger None Gare Perrache LYON
SSP4069384 M. Vincent VALLET 63 rue Molière LYON	SSP4070553 Charles COLOMB, Marguerithe SABLON, Pierre JOUBERT et Marguerithe CUSSY, anc. Jean LAPORTE None Cours Liberté (de la) LYON
SSP4074667 NARDIN None Grande Rue de la Guillotière LYON	SSP4062401 M. BOUCHARD None rue Marcel Mérieux LYON
SSP4066248 M. BERTRAND, anc. Maison BLONDEL None rue Roquette (de la) LYON	SSP4068065 CUSSINET 13 rue Barre (de la) LYON
SSP4068724 M. GROS Joseph None rue 2 Angles (des) LYON	SSP4069666 Ets TIJER (Docteur RASNEL) None avenue Félix Faure LYON
SSP4070010 Joseph RAVET None rue Pensionnat (du) LYON	SSP4072055 M. JACQUAND 61 rue Bourbonnais (du) LYON
SSP4074458 BLANC, RIBALLIN et GRAFFAUD None lieu dit "Aux Brotteaux" LYON	SSP4074536 BOURBON et BRUN, anc. REMY (Rémy) None La Guillotière LYON
SSP4074646 JARRY None avenue Maréchal Foch LYON	SSP4062997 M. Louis FREREJEAN (Frèrejean) None rue Vieille (de la) LYON
SSP4067358 PLATEY Louis 39 rue Moulin-à-vent LYON	SSP4074540 DUFOUR 154 rue Monsieur LYON
SSP4062513 ? 32 rue Gentil LYON	SSP4065841 VEISHAUP (Veuve) Rosine ou Veisshaut None Montée Saint-Cyr (de) LYON
SSP4065900 Ets Rero Duchère None lieu dit "Plateau de la Duchère (Centre comercial du)" LYON	SSP4066456 TRANSPORTS DML 283 rue Duguesclin LYON
SSP4061827 Les S. DUPASQUIER None Saint-Rambert - l'Ile-Barbe LYON	SSP4062880 Mr CROLAS 66 bis Chemin Gerland (de) LYON
SSP4067764 DU CLOSEL et BLANC None rue Gerland (de) LYON	SSP4074517 François CHIZAT None rue République (de la) LYON
SSP4074531 VULDY 19 rue Humilité (de l') LYON	SSP4074674 Claude LESCAUT None Quartier Ferratière (de la) LYON

SSP4061750 Comptoir Charbonnier du Sud Est None Port Rambaud LYON	SSP4062886 Mr TESTANIER 7 Chemin Gerland (de) LYON
SSP4063736 M. Jean-Marie VERNAY 33 rue Saint-Joseph LYON	SSP4067329 SA PROGIL 13 Montée Esses (des) LYON
SSP4070382 ROBERT et Cie 182 avenue Saxe (de) LYON	SSP4070595 L. GUILLAT None lieu dit "Saint-Just" LYON
SSP4070779 M. DAVID None Cour Rotonde (de la) LYON	SSP4070986 M. ROULOT Claude (ou BOULON Claude) None rue Lieutenant Colonel Chambonnet (du) LYON
SSP4069504 Les Etablissements MALATRE None Impasse Matnet LYON	SSP4074456 GAIVALLEY et CHAGUIARD None Chemin Baraban (de) LYON
SSP4062990 M. PANTHUS Gabriel None Quai Claude Bernard LYON	SSP4063591 CHIZAT François None rue Benjamin Franklin LYON
SSP4063675 CORDEL 23 Chemin Grange (de la) LYON	SSP4065660 LAURENS None rue Louis Le Grand LYON
SSP4065683 M. ROUSSET Antoine None rue Bellevue (de) LYON	SSP4066428 RICHARD Père et Fils None Chemin Charpennes (des) LYON
SSP4064948 STERNBERG 2 Place Napoléon LYON	SSP4066761 Mlle JAROSSON (ou JAROSSON) Antoinette None avenue Lacassagne LYON
SSP4068331 DUTRION et PILLET 127 rue Sainte-Elisabeth LYON	SSP4069856 Gabent 63 Cours Suchet LYON
SSP4070440 MM. PATARD et MILLIAT None rue Marius Berliet LYON	SSP4070561 Mme CHAPEAU (ou CHAPEAUX) None rue Doyenné (du) LYON
SSP4070729 MM. JACQUET Frères None rue Laurencin LYON	SSP4071692 M. Alphonse LABORNE 16 rue Petit LYON
SSP4071708 M. RENARD 272 avenue Jean Jaurès LYON	SSP4073381 Ets Louis MAZET None boulevard Lucien Sampaix LYON
SSP4062314 DUMAS G. 3 Place Raspail LYON	SSP4063184 FORET 7 route Bourbonnais (du) LYON
SSP4064040 PARIS MORTIER et Cie None rue Enghein (d') LYON	SSP4065180 Sté STREICHENBERGER, anc. Sté LAVILLE None Gare Vaise Lyon (de) LYON
SSP4068502 Carrosserie ADAM 13 rue Fraternité (de la) LYON	SSP4070835 ANGLOIS 32 rue Commune (de la) LYON
SSP4072214 M. GAY Lussac None Chemin Taboulière (de la) LYON	SSP4073482 M. DREVET None Quartier Vaise LYON
SSP4074663 Cie SIBON (Cie LOQUE) None lieu dit "Ile Perrache" LYON	SSP4061860 Boyauderie RICHARD et Cie None Chemin Debourg LYON
SSP4062500 Mr DUNUELLE None rue Duphot LYON	SSP4062622 PERU None rue Molière LYON
SSP4063335 Bouvard Frères None rue Léon Jouhaux LYON	SSP4063802 M. CROLAS Noël None lieu dit "Grandes Terres" LYON
SSP4065672 GIRAUD None Chemin Gerland (de) LYON	SSP4065840 DEBRAND None rue Louis Le Grand LYON
SSP4066459 Alphonse LEBLOND et Cie None avenue Saxe (de) LYON	SSP4068524 PERRET; anc. ALBAN None lieu dit "La Ferratière" LYON
SSP4069614 Les Frères VINDRY None Quai Bourgnieuf LYON	SSP4069625 Société DESMARAIS Frères None rue Bucherie (de la) LYON
SSP4073465 M. JUISSERAND None lieu dit "Brotteaux" LYON	SSP4074454 M. Joseph CHALON None rue Edison LYON
SSP4074457 Jean-Marie BOURGET None Quai Chauveau LYON	SSP4074459 SEVE 107 Faubourg Bresse (de) LYON
SSP4074530 SIMEON (Siméon) None Cloître des Jacobins LYON	SSP4074617 CORNET Jacques None rue Seguin LYON
SSP4066928 M. AMSELLEM None Centre Commercial La Sauvegarde LYON	SSP4070728 GRANZON et VERDIER None Quartier "Perrache" LYON
SSP4062532 Panneaux ANTOINE None Chemin Milieu (du) LYON	SSP4062584 M. Charles PONS "Cinéma Caméo" 83 rue Etienne Richerand LYON
SSP4062852 Sté LEVAC 28 rue Gerland (de) LYON	SSP4063665 ROBE, BERNARD et Cie None lieu dit "Territoire de Serrière de Briord" LYON
SSP4063822 THOUE (Thoué) Firmin; anc. BOYAUX Veuve 31 rue Saint-Antoine LYON	SSP4065784 PETIT et MONIN None rue Masséna LYON
SSP4068280 Le ROC "Sté Coopérative de Construction et de travaux Publics" 18 Chemin Plaine (de la) LYON	SSP4068384 Bouctiénet None rue Corne de Cerf (de la) LYON

SSP4069646 Mr VERRIER 61 rue Condé (de) LYON	SSP4070755 GELAS (ou Gélas) et Cie 30 rue Sèze (de) LYON
SSP4062422 LAPREVOTE, Fils 34 route Bourbonnais (du) LYON	SSP4069680 DOUENNE Etienne 21 rue Grenette LYON
SSP4074666 ROUBERT 33 rue Prêtres (des) LYON	SSP4062630 Sté du Marché aux cuirs de Lyon 49 avenue Tony Garnier LYON
SSP4062737 LAPOURAILLE 97 Quai Pierre Scize LYON	SSP4063183 FLOQUET 13 rue Servient LYON
SSP4063842 Mr Jean DEYGAS 10 rue Mandelot LYON	SSP4067983 MANDERON et MOREAU None Chemin Culattes (des) LYON
SSP4070437 PONNELLE None rue Neuve du Chapeau Rouge LYON	SSP4070600 M. VERRIER None Grand rue de l'Hôpital LYON
SSP4071677 M. PERRET None rue Garibaldi LYON	SSP4074160 PRESSING LANGE SA "5 à sec" None rue Jacques Monod LYON
SSP4074653 Sr François BAUGE None rue Passet LYON	SSP4071102 M. FAYOLLE None lieu dit "La Guillotière" LYON
SSP4069128 FLORENT - FAURE None rue Clément Marot LYON	SSP4067333 COMAZZI Pierre 7 avenue Sidoine Apollinaire LYON
SSP4073387 Sté POMONA 21 rue Pont Neuf (du) LYON	SSP4067638 Sté Mobil Oil Française None avenue Lacassagne LYON
SSP4065896 BULLIOD et LACOMBE None Chemin Scaronne (de la) LYON	SSP4070773 M. CATELIN None avenue Saxe (de) LYON
SSP4072173 GILLES et Cie None Quai Claude Bernard LYON	SSP4072549 M. HERARD 2 rue Henri IV LYON
SSP4074636 M. Boissier (ou Boussié ou Boissié ou Baissie) None Chemin Scaronne (de la) LYON	SSP4074649 VIGNARD 4 rue Palais (du) LYON
SSP4063654 PARIS MORTIER et Cie None Chemin Sacré-Coeur (du) LYON	SSP4066613 CHIC Pressing "De Laverenne Marie jeanne" 5 rue Denfert-Rochereau LYON
SSP4067169 LASSAUSSE et JULIEN None rue Bourgelat LYON	SSP4068161 MALASSAGNY et THOMEZ None lieu dit "La Ferrandière" LYON
SSP4068238 LAPIERRE Alexandre None rue Mottet de Gérando LYON	SSP4069628 FONDRY et PHILIPPAN None rue Jules Cambon LYON
SSP4070133 SINGRES (ou SINGRE) Frères None rue Béal (du) LYON	SSP4071023 AUVET None Petite rue des Feuillants LYON
SSP4073481 M. QUINTAUX None rue Joannès Carret LYON	SSP4074623 ? None Place Antonin Jutard LYON
SSP4062414 M. FAURE 48 rue Plat d'Argent (du) LYON	SSP4068232 GUESDON et Cie None Allée Perrache LYON
SSP4070736 DECOLONGE (ou DECOLLONGE) None Quartier Plâtre (du) LYON	SSP4074450 ROZIER None Place Bir-Hakein LYON
SSP4070272 REVERON None Chemin Buyre (de la) LYON	SSP4074451 CHIPRON et DELAVAL None lieu dit "Les Broteaux" LYON
SSP4074513 MM. MAGUET et Cie 115 Chemin Rhône (du) LYON	SSP4074527 GIRAUD Victor None rue Saint Philippe LYON
SSP4063369 Société Thermocéramique None Cours Général Giraud LYON	SSP4063746 REMY et Cie None Quartier Rivières (des) LYON
SSP4065038 CHARRIER None lieu dit La Boucle LYON	SSP4065662 M. GRIVET Gabriel None Chemin Emeraudes (des) LYON
SSP4066450 M. FRIZON Xavier None lieu dit "Ile de Plantigny" LYON	SSP4067294 DELACOLLONGE, CELLARD, RUMADIER, PAYRE et Cie None lieu dit "La Grande Claire" LYON
SSP4068274 L'Economique None avenue Jean Jaurès LYON	SSP4068545 BONNEVIALLE René 15 Quai Etoiles (des) LYON
SSP4070532 M. BERDIET None rue Cavenne LYON	SSP4070920 M. Pierre LAURENT None Quai Gailleton LYON
SSP4071255 M. CATELIN None lieu dit Baraban LYON	SSP4074643 DUCRAY Jean None avenue Berthelot LYON
SSP4062515 BEFSAN None Chemin Gerland (de) LYON	SSP4062645 M. BŒUF 7 rue Dossaris LYON
SSP4063378 Sté Rhône Alpes Argent Service None rue Saint-Maximin LYON	SSP4065757 DUCEL et EMORINE None Place Célestins (des) LYON
SSP4066629 Sté MATCOCAL None Quai Joseph Gillet LYON	SSP4066014 TRIQUET André, FORTIER et TOQUE BOEUF None lieu dit "Ile du Consulat" LYON

SSP4070110 Antoine-Joseph HUMBERT None lieu dit La Pétavaudière LYON	SSP4070919 M. Pierre LAURENT None Quai Gailleton LYON
SSP4071259 Sté Les Coopérateurs 61 rue Clément Marot LYON	SSP4073405 TULLIER None lieu dit "L'Ile Rousseau" LYON
SSP4074541 BARBIER FRERES None rue René Leynaud LYON	SSP4074662 ROMAGNOLI 35 rue Ossaris (d') LYON
SSP4074670 Claude LESCOT None lieu dit "La Guillotière" LYON	SSP4062436 Paul NOCHEL et Barthelemy CUSIN None rue Verlet-Hanus LYON
SSP4063181 Compagnie Française de Distribution Cinématographique 6 bis Place Kléber LYON	SSP4065641 M. Guy BOUVARD Père et Fils None rue Midi (du) LYON
SSP4074534 MOYRET 122 rue Monsieur LYON	SSP4068214 BRUN et BILLOUD None lieu dit "Quarantaine" LYON
SSP4062498 GARNANT Félix 15 Cours Tolstoï LYON	SSP4065680 M. HUMBERT Antoine - Joseph None lieu dit "La Mouche" LYON
SSP4068552 Sté GSV None Passage Béal (du) LYON	SSP4068752 Ets PILLET (M. PILLET) None Passage Béal (du) LYON
SSP4069115 DURY Antoine-Marie None lieu dit "La Ferrandière" LYON	SSP4069795 Mr FOURNIER 3 bis rue Lenthievre LYON
SSP4069840 Entreprise PANTACEM 2 Montée Saint-Clair du Port LYON	SSP4070314 Ets CUSSET None rue Oran (d') LYON
SSP4071702 MM. Jean-Baptiste GUYON et Antoine-Marie FREDIERE (Frédrière) None Chemin Culattes (des) LYON	SSP4074413 GUILLOT None avenue Saxe (de) LYON
SSP4074548 SA BAILLY-FEROT None rue Oiselière (de l') LYON	SSP4062501 GATHIER François 3 rue Epée (de l') LYON
SSP4062638 Chandier 98 rue Molière LYON	SSP4065427 THUILLIER 103 Faubourg Bresse (de) LYON
SSP4066233 Sté Union Commerciale et Industrielle sur les terrains de la Sté des chemins de fer PLM None Gare Perrache II LYON	SSP4066850 Sté DUCROS 21 rue Corne de Cerf (de la) LYON
SSP4068057 JUSSEL None lieu dit "Les Brotteaux" LYON	SSP4070523 BONNYAND None rue Maurice Flandin LYON
SSP4070832 M. DELESSE (Délesse), anc. MM. SUDAN, CLAVIERE (Clavière) et Cie None Chemin Saint-Cyr (de) LYON	

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

367 mètres	
SSP001117501	Fondé en 1905, l'industriel lyonnais a successivement évolué dans le giron de Schneider Electric et de Siemens, avant de gagner son indépendance en 2006, avec l'aide de l'investisseur américain AIAC. C'est en novembre 2008 que ce dernier a mis sa participation en vente. Le fabricant de transformateurs électriques accueille désormais le fonds de capital-investissement Siparex à son tour de table. L'activité industrielle du site JST Transformateur concerne la production de transformateurs de puissance haute tension et de transformateurs de locomotive embarqués (TGV notamment). Cette activité se décompose en plusieurs étapes : le bobinage la préparation des isolants la menuiserie l'assemblage des isolants et des bobines le séchage et montage des transformateurs : imprégnation d'huiles la peinture les tests le conditionnement L'établissement est certifié ISO 9001 (2000) et ISO 14001(2004) Très imbriqué dans l'agglomération lyonnaise, le site est bordé par : o Au nord ouest, par la rue du Professeur Beauvisage puis par des immeubles résidentiels et maisons individuelles ; o Au nord est, par l'avenue Paul Santy puis par des immeubles résidentiels ; o Au sud est, par des immeubles résidentiels et des établissements scolaires puis la rue Stéphane Coignet ; o Au sud ouest, par des immeubles résidentiels munis d'espaces verts, par la rue Philippe Fabia puis par le boulevard des Etats-Unis. Le site repose sur des terrains constitués d'alluvions fluvio glaciaires perméable (5.10-4 m/s). Une nappe est présente à partir de 8 m de profondeur environ, et est mal protégée géologiquement des infiltrations. Les voies de transfert dans le sol et la nappe sont donc relativement rapides au niveau des zones non imperméabilisées. Le 26 septembre 1992, suite à l'ouverture accidentelle de la porte de l'autoclave, 80m3 d'huile (exemptes de PCB), se répandent sur le sol. 30m3 s'infiltrent dans le sous-sol. En juin 1999, la réalisation des piézomètres PO11 et PO12 a mis en évidence une phase libre de 60 cm d'hydrocarbures surnageant sur la nappe. La présence dans ce surnageant de PCB a été noté en juin 2000, à l'occasion de la foration du piézomètre PO13 (0.4 mg/l d'hydrocarbure de PCB Arochlor 1260). Un écrémage a alors été mis en place dans ce piézomètre PO13.
JST Transformateur	

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

84 avenue Paul Santy 69008 Lyon		389 mètres
JST TRANSFORMATEURS	Fabrication d'équipements électriques	
https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006104260		

9 boulevard Edmond Michelet 69008 LYON 08		411 mètres
METASYS FRANCE	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	
Non Seveso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006108738	



Préfecture : Rhône
Commune : LYON 08

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

4a Rue Florent
69008 LYON 08

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/10/1999	24/10/1999	07/02/2000	26/02/2000	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/06/2000	10/06/2000	03/08/2000	23/08/2000	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	20/03/2001	23/03/2001	27/04/2001	28/04/2001	☐ OUI	☐ NON
Inondations Remontée Nappe	18/03/2001	28/03/2001	23/01/2002	09/02/2002	☐ OUI	☐ NON
Mouvement de Terrain	17/04/2005	18/04/2005	06/10/2005	14/10/2005	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	10/10/1993	02/02/1994	18/02/1994	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	18/10/1993	18/10/1993	27/05/1994	10/06/1994	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	07/01/1994	21/01/1994	06/06/1994	25/06/1994	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	07/01/1994	21/01/1994	08/09/1994	25/09/1994	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/10/1993	10/10/1993	18/07/1995	03/08/1995	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	07/09/1995	07/09/1995	08/01/1996	28/01/1996	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	10/10/1993	17/06/1996	09/07/1996	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/08/2007	06/08/2007	10/01/2008	13/01/2008	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	29/07/1990	29/07/1990	04/12/1990	15/12/1990	☐ OUI	☐ NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI	☐ NON
Poids de la Neige	26/11/1982	28/11/1982	15/12/1982	22/12/1982	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983	☐ OUI	☐ NON
Glissement de Terrain	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/06/2023	02/06/2023	17/01/2024	29/01/2024	☐ OUI	☐ NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités